

Modèle d'adhésion révisé d'Échographie Canada – VOTE spécial – novembre 2019

Le 25 mai 2019, les membres actifs d'Échographie Canada (EC) ont été appelé à voter sur une motion visant à modifier les statuts et règlements de l'association pour permettre l'établissement d'un nouveau modèle d'adhésion qui accueillerait tous les échographistes praticiens au sein de l'organisation, qu'ils détiennent un titre de compétence d'EC ou non. Les membres ont exprimé des préoccupations et ont demandé au conseil d'administration de réviser la proposition et de revenir vers les membres pour un vote spécial.

Le tableau comparatif suivant présente l'évolution du modèle d'adhésion actuel, de la proposition présentée à l'AGA en mai (Proposition AGA) et de la proposition révisée. **Vous êtes invité à voter sur la proposition révisée qui tient compte des préoccupations exprimées par les membres.**

Catégories d'adhésion : Tous les échographistes praticiens et les professionnels connexes pourraient être admis comme membre.

Catégorie	Actuel	Proposition AGA	Proposition révisée
Votant	Actif accrédité	Actif	Actif*
	Actif non-accrédité		
		Nouveau diplômé	Nouveau diplômé
Non-Votant	Étudiant	Étudiant	Étudiant
	Associé	Praticien inactif	Praticien inactif
			Praticien non-accrédité
			Professionnel connexe
	Régional	Régional	Régional
Corporatif	Corporatif	Corporatif	

* Un membre actif est un échographiste praticien titulaire d'un titre de compétence d'Échographie Canada (EC) **ET/OU** d'une autre organisation agréée (par ex. ARDMS, CCI, DMU, etc.), **ET/OU** qui est enregistré auprès d'un organisme de réglementation provincial.

Le processus par lequel un individu obtient un titre de compétence d'EC demeurera inchangé. Nous **n'accorderons pas** de titre de compétence en vertu de cette modification au modèle d'adhésion à ceux qui ne sont pas présentement titulaire d'un titre d'EC. Ceux qui souhaitent maintenir leur(s) titre(s) de compétence DOIVENT demeurer membre d'Échographie Canada.

PRINCIPALES CONSIDÉRATIONS

Le modèle d'adhésion révisé :

- Répond au besoin pour une association professionnelle durable, entièrement axée sur les besoins et intérêts de tous les échographistes praticiens au Canada;
- Reflète les changements antérieurs apportés à la structure d'adhésion :
 - 2014 – Fusion : Les échographistes détenteurs d'autres titres de compétence (principalement auprès de ARDMS) ont fait l'objet d'une exception et se sont vu octroyé des titres de compétence d'EC équivalents
 - 2018 – La réglementation en Ontario : Les échographistes approuvés par OTRMO pouvaient être admis comme membre non-accrédité d'EC afin qu'ils puissent se procurer une ARP
- Permet à Échographie Canada de favoriser des pratiques exemplaires et la poursuite de l'excellence auprès de tous les échographistes praticiens au Canada.
- Reconnait que l'échographie de diagnostic médical est une profession reconnue et réglementée dans le secteur des soins de santé au Canada.
- Soutient la viabilité financière d'une association durable qui peut augmenter l'offre de services actuel aux membres et croître dans un environnement en constante évolution.

Développement professionnel continu (DPC): Les membres actifs détenant des titres de compétences d'EC et les membres praticiens sans titre de compétence doivent rencontrer les exigences en matière de DPC du triennium d'EC.*

	Actuel	Proposition AGA	Proposition révisée
Actif	Oui	Oui – Si vous détenez un titre de compétence Non – Tous les autres	Oui*
Nouveau diplômé	Oui	Oui – Si vous détenez un titre de compétence Non – Tous les autres	Oui – Si vous détenez un titre de compétence
Étudiant	Non	Non	Non
Praticien inactif	N/A	Non	Non
Praticien non-accrédité	Oui	Non	Oui
Professionnel connexe	N/A	Non	Non – Ils maintiennent leurs compétences via leur organisme de réglementation

* Étant donné les exigences en matière de DPC pour maintenir ou renouveler les titres de compétence auprès d'autres organisations d'accréditation (par ex. ARDMS, CCI, DMU, etc.) ou les certificats d'enregistrement auprès d'un organisme provincial de réglementation, Échographie Canada permettra à ses membres de soumettre une preuve qu'ils sont membres en règle auprès de ces agences plutôt que de leur imposer de soumettre leurs certificats de DPC.

Tous les membres actifs ou nouveaux diplômés qui souhaitent maintenir

leur(s) titre(s) de compétence, ainsi que tous les praticiens non-accrédités, doivent compléter les exigences en DPC du triennium d'EC, soit quarante (40) crédits (30 fondés sur l'échographie; 10 pertinent à la pratique). Tout membre actif ou nouveau diplômé qui soumet une preuve de son adhésion en règle auprès d'une autre organisation ou de son enregistrement auprès d'un organisme provincial de réglementation dont le total des DPC est de moins que les quarante (40) crédits du triennium de DPC d'EC, sera tenu d'obtenir les encours de crédits.

Assurance responsabilité professionnelle (ARP) : Tous les échographistes praticiens sont admissibles à l'ARP abordable et complète offerte par Échographie Canada.

	Actuel	Proposition AGA	Proposition révisée
Actif	Oui	Oui	Oui
Nouveau diplômé	Non	Oui	Oui
Étudiant	Non	Non	Non
Praticien inactif	Non	Non	Non
Praticien non-accrédité	Oui – si réglementé	Oui	Oui (à une prime plus élevée)
Professionnel connexe	N/A	N/A	Non

Bénévolat : La plupart des membres peuvent se porter bénévole pour devenir membre d'un comité s'ils rencontrent les exigences particulières rattachées au rôle en question.

	Actuel	Proposition AGA	Proposition révisée
Actif	Oui – Si vous détenez un titre de compétence	Oui*	Oui*
Praticien inactif	Non	Non	Oui*
Praticien non-accrédité			Non
Professionnel connexe			Non
Étudiant	Non	Non	Oui*
Nouveau diplômé	Non	Oui*	Oui*

* Certains rôles bénévoles exigent que l'individu soit titulaire d'un titre de compétence d'EC (par ex. les comités liés au processus d'accréditation et à l'établissement des normes, et le conseil d'administration). Les membres peuvent aussi être appelés à détenir leur titre de compétence pour une période déterminée (par ex. le conseil d'administration).